

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAUFOR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 17 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

*Présents* : Mr BARRIER, Mr BOUVIER, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mme BOUCREL, Mme PERRICHET BAUDET, Mme TARNAUD, Mr MOREAU, Mr SIMON, Mr ORY, Mme BONNEFOY, Mme VIAUD, Mme CHABRUN

*Absents excusés* : Mr JARDIN, Mr MAHE donne procuration à Mr BARRIER

*Secrétaire de séance* : Mme Annick PERRICET BAUDET,

Le compte rendu du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

---

**1/ Attribution de marché – Réhabilitation et extension de la salle communale.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le cabinet A Propos pour la réhabilitation et l'extension de la salle communale, la délibération 202010D08 du 13 octobre 2020 a validé l'Avant-Projet Définitif pour un montant de 1 430 000€ HT.

Un marché de travaux a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions en vigueur, cette consultation a été lancée 26 avril 2021 pour une remise des offres fixée au 08 mars 2021.

La consultation comprenait 18 lots :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>
1	Terrassement – VRD – Espaces verts
2	Gros œuvre – Démolition
3	Ravalement
4	Charpente bois
5	Couverture et bardage acier – Etanchéité
6	Couverture et bardage zinc
7	Menuiseries extérieures aluminium
8	Serrurerie – métallerie
9	Menuiseries intérieurs bois
10	Mur mobile
11	Cloisons – doublages – isolation
12	Plafonds suspendus
13	Chape – carrelage – faïence
14	Peinture
15	Plomberie sanitaire

16	Chauffage – ventilation
17	Electricité
18	Equipements de cuisine

Après réception des offres, le cabinet A Propos a proposé à la commission Investissement un bilan récapitulatif des entreprises en respectant les critères énoncés dans l’avis d’appel public à la concurrence à savoir :

55% prix des prestations

25% valeur technique des prestations (la valeur technique étant jugée en fonction de l’adéquation de l’offre par rapport à la demande)

20% délais d’exécution

Après présentation du rapport d’analyse des offres par la commission Investissement, Monsieur Le Maire propose de retenir les prestataires suivants ainsi que les Prestations Supplémentaires Eventuelles et les Options (PSEO) :

Lot	Désignation	Nom de l’entreprise	Montant HT
1	Terrassement – VRD – Espaces vert	HUET TP	69 001.10 €
2	Gros œuvre – démolition	LMBTP	220 000.00 €
3	Ravalement	Gunduz et fils	15 810.50 €
4	Charpente bois	GLOT Charpente	68430.61 €
5	Couverture et bardage acier – Etanchéité	BMTI	125 000.00 €
<i>PSEO</i>	<i>Réfection de l’étanchéité de la salle existante</i>	BMTI	17 110.70 €
6	Couverture et bardage zinc	Deslauriers	65 642.38 €
7	Menuiseries extérieures aluminium	SPBM	76 243.00 €
8	Serrurerie - Métallerie	SE2C 72	13 475.00 €
9	Menuiseries intérieures bois	Chanoine menuiserie	77 173.95 €
10	Mur mobile	Sammob bat industrie	24 720.00 €
11	Cloisons – doublage – isolation	PCI Decor	114 100.77 €
12	Plafonds suspendus	Antoine Aménagement	11 597.95 €
13	Chappe – carrelage – faïence	Carrel, monceaux Drouet	71 650.00 €
14	Peinture	MDP Gombourg	19 993.45 €
15	Plomberie sanitaires	Jouvet	61 011.87 €
16	Chauffage – ventilation	CLIM MA	194 943.57 €
<i>PSEO</i>	<i>GTB</i>	CLIM MA	11 189.57 €
17	Electricité	OGER ENERGIES	128 370.00 €
<i>PSEO</i>	<i>Photovoltaïque</i>	OGER ENERGIES	37 690.00 €
18	Equipements de cuisine	Quietalis Grand Ouest	22 648.10 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 445 802.52 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité des votants de retenir les entreprises exposées dans le cadre de la proposition ci-dessus et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à la bonne exécution du marché.

### Délibération 202106D01

#### 2/ Annulation de bail – nouveau bail du logement communal au 8 route nationale.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme Fontaine Francine du logement communal au 8 route nationale, logement accordé au titre d’un logement de fonction.

Il convient de résilier le bail au nom de Mme Fontaine et d’établir un nouveau bail au nom de Mr Fontaine.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte de résilier le bail de Mr et Mme Fontaine
- Autorise Mr Le Maire à signer un nouveau bail avec Mr Fontaine à compter du 01 Août 2021, le montant mensuel du loyer est fixé à 550€.

#### **Délibération 202106D02**

### **3/ Signature d'une convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec CertiNergy**

CertiNergy, société éco-innovante, est l'entreprise de référence du secteur des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

CN Solutions est une société contractante générale de travaux, filiale de CertiNergy.

Les CEE s'inscrivent dans la loi n°2005-791 du 13/07/2005 (loi POPE – Programme d'Orientation de la Politique Energétique). Outils d'incitation financière, les CEE contribuent à la réalisation d'économie d'énergie.

En promouvant l'application du dispositif réglementaire des CEE, CertiNergy incite l'ensemble des acteurs à réduire leur consommation énergétique par la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique et les accompagne ensuite dans le processus d'obtention des CEE.

Adhérer à l'offre CertiNergy est donc nécessaire en amont des travaux d'efficacité énergétique pour pouvoir bénéficier du service de valorisation des CEE.

La communauté de communes de Le Mans Métropole a signé une charte d'engagement pour que CertiNergy incite les collectivités publiques de l'agglomération à réaliser davantage de travaux et d'investissements performants énergétiquement.

La commune de Chaufour notre Dame est engagée dans une politique de réduction des consommations énergétiques notamment sur le projet d'extension et de réhabilitation de la salle communale.

Pour ce faire, il est nécessaire de fixer les conditions selon lesquelles CertiNergy participera financièrement à la réalisation des opérations éligibles au dispositif règlementaire des CEE.

Après délibération, le conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité cette délibération et autorise Mr Le Maire à signer la convention qui détermine la relation entre CertiNergy et la commune. La durée de la convention prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an.

#### **Délibération 202106D03**

### **4/ Virement de crédit**

ARRÊTE N°18/2021

ARRETE RELATIF AU VIREMENT DE CREDIT

**Le Maire de la Commune de Chaufour Notre Dame,**

Vu les articles L.2322-1 et L.2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les dépenses imprévues,

Vu le crédit de 46 259.36 € inscrit à l'article 022 dépenses imprévues en fonctionnement, du budget principal 2021 de la commune,

Vu l'insuffisance de crédits en section fonctionnement concernant le chapitre 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres : article 657405 « Ecole Sainte Jeanne d'Arc ».

**ARRETE**

**Article 1 :** Le maire décide du virement de crédits suivants :

Article	Opération	Nature	Investissement	
			Dépenses	Recettes
022		Dépenses imprévues	- 3 740 €	
657405		Ecole Sainte Jeanne d'Arc	3 740 €	
		Totaux	0.00	0.00

**Article 2 :** Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le trésorier principal

**5/ Intégration dans le domaine communal de deux parcelles du lotissement du Haut Gibron.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal qu'une convention avait été signé avec l'indivision Portier, en charge de la réalisation du lotissement du « Haut Gibron ».

Cette convention avait été établie pour définir les modalités de transfert dans le domaine public de la totalité des voies et des espaces communs du lotissement « Haut Gibron », une fois les travaux terminés, la voirie a été rétrocedé à Le Mans Métropole qui a pris la compétence voirie. Il reste uniquement à intégrer dans le patrimoine communal les parcelles AA16 appartenant au consort Portier et AA6 appartenant à Terre des Comtes du Maine.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, accepte la proposition de Mr Le Maire et l'autorise à signer les documents nécessaires.

**Délibération 202106D04**

**6/ Convention avec l'ADEME pour un audit énergétique du logement 8 route nationale**

N'ayant pas reçu le projet de convention, le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

**7/ Convention de relance territoires – département 2020/2022**

Le Conseil Départemental de la Sarthe a décidé la création d'un fonds territorial de relance afin de soutenir les communes en octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissements utiles à leur territoire et visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

La commune de chaufour notre Dame peut prétendre à une subvention de 19 566 €.

Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de signer cette convention et propose aux membres de flécher cette aide sur les travaux d'aménagement de la MAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de relance territoires avec le Conseil Départemental de la Sarthe.

#### **Délibération 202106D06**

### **8/ Services Techniques – Besoins exceptionnels – Création d'emploi de non-titulaire et rémunération**

L'article 22 de la Loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, impose désormais aux collectivités de procéder, par délibération, à la création d'emplois de non-titulaire lorsque ceux-ci sont prévus par l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il s'agit d'un recrutement pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, entretien des espaces verts, des bâtiments et des routes.

Aussi, Mr Le Maire propose de procéder à la création d'un emploi de non-titulaire pour la période du 01 Août au 30 septembre 2021, temps de travail 17h30 hebdomadaire et payé sur le grade d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 350.

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité.

#### **Délibération 202106D07**

### **9/ Questions diverses**

- **Aide de l'état pour une mise en place d'une tarification sociale au restaurant scolaire**

Monsieur Le Maire expose la possibilité d'une aide à la mise en place d'une tarification sociale au restaurant scolaire, après échange les élus ont souhaité une étude financière pour connaître l'impact réel sur les familles concernés et sur le budget de la collectivité.

- **Installation d'un food truck le vendredi soir**

Monsieur Le Maire présente au conseil une demande d'un particulier sur la possibilité de mettre son camion sur le parking de la mairie le vendredi soir pour proposer à la vente des pizzas et autre. Les élus n'ont pas donné une suite favorable à sa demande, un camion proposant les mêmes produits est déjà présent le samedi soir et le boulanger est ouvert le vendredi après-midi.

- **Acquisition foncière pour cheminement piéton**

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat d'une partie de la parcelle 3 cour des Pruniers.

Pour permettre d'avancer sur le projet d'aménagement du futur lotissement du Chêne vert, Mr Le Maire propose d'acquérir une bande de terrain d'environ 50m<sup>2</sup> sur la parcelle du 3 cour des pruniers pour permettre une jonction piétonne entre ce nouveau lotissement et l'espace vert du bassin de rétention du Clos du Verger.

Après une négociation à l'amiable avec le vendeur Mr Geslot, cette acquisition est proposée à 50 euros

du mètre carré, la commune prendrait à sa charge le bornage du terrain, les frais de notaire ainsi que la mise en place de la clôture et d'une haie sur le terrain privé.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire et l'autorise à signer les papiers nécessaires à cette transaction.

#### Délibération 202106D08

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

**La date du prochain conseil municipal a été fixée au jeudi 24 août 2021 à 20h30**

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr ORY René	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr SIMON Jean-Luc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr JARDIN Franck <b>ABSENT</b>
Mme TARNAUD Stéphanie	Mr BOUVIER Sébastien	Mme TREBERT Marie-Laure
Mr MAHE François <b>Donne pouvoir à Mr BARRIER</b>	Mme BOUCREL Jennifer	Mr MOREAU Nicolas
Mme BONNEFOY Mélanie	Mme VIAUD Leslie	Mme CHABRUN Lucie